

24 mars 1981 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Interview de M. Valéry Giscard d'Estaing à Urbapress sur les problèmes du cadre de vie rural et urbain, Paris, Palais de l'Élysée, mardi 24 mars 1981

QUESTION.- Protection de la nature, maintien de l'exploitation, entretien des paysages : le monde rural est tiraillé et contraint à des expédients (aliénation des terres, départ des jeunes, fermeture des services publics). Quelles sont vos priorités ?

- LE PRESIDENT.- Le monde rural n'est pas tiraillé : il souhaite que les activités agricoles puissent s'exercer normalement, et qu'en-particulier les terres puissent être protégées contre une occupation anarchique et un accroissement corrélatif des valeurs foncières.

- Mes priorités sont celles qui figurent à l'article premier de la loi d'orientation agricole votée par le Parlement et promulguée le 4 juillet 1980.

- Au plan foncier, la loi comprend un important volet sur l'aménagement rural, qui prévoit la publication d'une directive nationale définissant les conditions de la maîtrise et du développement de l'espace rural.

- Par ailleurs, des cartes des terres agricoles seront publiées, grâce auxquelles les commissions départementales des structures agricoles et les chambres d'agriculture pourront veiller à l'évolution du patrimoine agricole.\

QUESTION.- Vivre au pays ne se conçoit-il qu'en terme de sacrifices ?

- LE PRESIDENT.- Vivre au pays est un thème dont l'exploitation à des fins politiques partisans ne doit pas faire oublier la signification : je veux dire le refus du déracinement, le désir légitime de s'accomplir, sur-les-plans professionnel et humain, dans-le-cadre géographique et culturel où l'on est né, où l'on a commencé de former sa personnalité.

- Du fait de l'évolution économique, cette aspiration a pris une acuité particulière dans certaines régions déterminées de notre pays. Je comprends ceux qui l'éprouvent, et je me suis efforcé de répondre à leur attente. Il ne faut pas que se développent des déserts humains. C'est le sens de l'action qu'il faut mener dans tous les milieux ruraux fragiles comme la montagne, par exemple. Pour améliorer leur efficacité, des aides très importantes de l'Etat dans différents domaines - opérations d'aménagement, associations pastorales, construction de bâtiments d'exploitation, hébergement saisonnier chez l'habitant, etc., - sont maintenant regroupées dans un fonds interministériel de développement et d'aménagement rural dont l'objectif principal est de favoriser le maintien de la vie au pays dans le monde rural. Ce fonds est actuellement doté de plus de 300 milliards de francs.\

QUESTION.- Face à la crise, se pose la question d'une nouvelle répartition des pouvoirs ainsi qu'un allègement de l'Etat. Quelles sont les perspectives pour le développement des libertés locales et l'expression régionale ?

- Quelle serait la traduction financière de votre politique ?

- LE PRESIDENT.- De tout temps, s'est posée en France la question des rapports entre l'Etat et les collectivités locales. Du fait de notre évolution historique, un système politique centralisé à l'excès s'est mis en place dans notre pays. C'est la raison pour laquelle, à ma demande, le Gouvernement a déposé un projet de loi portant sur le développement des responsabilités locales.

- Il faut que les communes deviennent progressivement maîtresses de leurs actions, pour tout ce qui concerne leur vie propre. C'est le sens des transferts de pouvoirs qui doivent intervenir dans un nombre important de domaines : celui du permis de construire par exemple

un nombre important de domaines : celui du permis de construire par exemple.

- Mon intention, à cet égard, est de décentraliser de préférence vers les communes, les départements conservant leur rôle actuel, et les régions participant avec l'Etat aux grands programmes d'aménagement. Je pense, par exemple, aux programmes de réhabilitation de l'habitat du Nord ou de l'Île de France.

- Du point de vue financier, dès la première phase de la mise en oeuvre de la décentralisation, plus de 2 milliards de francs de subventions pourraient être globalement reversés aux communes.\

QUESTION.- La participation des usagers à la gestion de leur -cadre de vie dépasse rarement le niveau du discours. Quelles solutions préconisez-vous pour abandonner la politique de "fait accompli" en aménagement urbain ? Quels pouvoirs envisagez-vous de confier aux citoyens et comment ?

- LE PRESIDENT.- Contrairement à ce que l'on pense parfois, il n'y a plus de politique du fait accompli. Les usagers participent effectivement à la gestion de leur -cadre de vie, et je dirais sous plusieurs formes : de la moins satisfaisante à la plus positive.

- De la moins satisfaisante, lorsque se constitue une association de défense dont l'objet est uniquement d'arrêter la réalisation d'un projet utile, à la plus positive, lorsque des associations prennent part à l'élaboration même de ce projet.

- D'un extrême à l'autre, toutes les formes de participation existent.

- Je me suis attaché à développer une participation constructive en facilitant de façon institutionnelle l'accès des citoyens à la connaissance des dossiers : grâce à la participation aux groupes de travail et grâce à la mise à leur disposition systématique des dossiers d'aménagement et des études d'impacts.

- La responsabilité des collectivités locales et le développement progressif de la participation des usagers conduiront nécessairement à une prise en main de plus en plus forte de leur environnement par les citoyens.\

QUESTION.- Ségrégation et spécialisation de l'espace urbain ont appauvri nos agglomérations. Que faire pour rendre centre-villes et périphéries plus humains. Quel espace reste-t-il aux enfants et aux adolescents ?

- LE PRESIDENT.- En application de théories erronées et, il faut le dire, sous la forte pression des besoins de l'après-guerre, notre pays a effectivement conduit le développement de nos agglomérations de façon trop ségrégative, et sans respect pour le coeur de nos villes, souvent de très grande qualité, pourtant, du point de vue architectural et urbain.

- J'ai voulu changer progressivement cette manière de faire. Mes premières décisions ont eu pour objet de donner un coup d'arrêt aux tours et aux barres, aux rénovations par le bulldozer, ainsi qu'aux autoroutes et aux voies-express dans le centre des villes.

- Les villes ont été encouragées à revitaliser leur centre. Le fonds d'aménagement urbain a subventionné pour plus de 3 milliards de francs de travaux de toutes -natures : rues piétonnes, espaces verts, habitat vétuste, restauration de bâtiments insalubres.

- Enfin, à ma demande, les diverses interventions de l'Etat en faveur des banlieues vont être coordonnées, de telle sorte que les communes périphériques, souvent écartelées entre de multiples procédures, puissent élaborer et mettre en oeuvre des programmes globaux d'aménagement.\

QUESTION.- Des terrains introuvables, un marché de l'immobilier neuf et ancien confronté à la flambée des prix inaccessibles aux conditions de financement actuel. Que proposez-vous pour répondre au besoin de logement des Français tant en-matière locative que d'accession sociale à la propriété ?

- LE PRESIDENT.- Comme vous le savez, le Gouvernement a pris d'importantes décisions pour favoriser le développement de l'offre foncière. En effet, les terrains constructibles existent : c'est leur mise sur le marché qu'il faut stimuler. De l'avis de tous les professionnels, la situation se détend considérablement.

- Malgré la hausse des taux d'intérêt, le Gouvernement a tenu à ce que les taux des prêts locatifs aidés et des prêts d'accession à la propriété demeurent modérés, environ 6 % et 10 %

respectivement.

- L'Etat prend en charge le coût de la différence des taux. Ainsi, chaque fois qu'un prêt-accession est attribué, c'est une subvention de l'ordre de 80000 francs qui est attribuée au ménage attributaire pour l'achat ou la construction de son logement. Le développement de l'aide personnalisée au logement - près de 3,5 milliards en 1981 - permet aux Français de condition modeste de louer ou d'accéder à la propriété au-prix d'un effort compatible avec leurs revenus et leur situation familiale.

- Le nombre annuel d'accédants à la propriété est ainsi passé de 300000 par an en 1973 à près de 440000 en 1979.

- C'est grâce à ces efforts que la France est le pays du monde occidental qui construit le plus grand nombre de logements par-rapport au nombre d'habitants.\

QUESTION.- Apparue en période d'euphorie économique, la pensée écologique a-t-elle encore sa place aujourd'hui ? Offre-t-elle un recours ou doit-elle attendre des jours meilleurs pour reflourir ?

- LE PRESIDENT.- L'écologie, dans la mesure où elle traduit le souci légitime de respecter les équilibres naturels, de protéger le patrimoine urbain dans une société comme la nôtre, est une donnée importante du débat politique contemporain. Je vous fais observer, à cet égard, que les préoccupations écologiques ont fortement marqué l'action du Gouvernement, en-particulier dans le domaine de l'environnement et du -cadre de vie, mais aussi dans tous les départements responsables de l'équipement de notre pays.

- L'écologie est ainsi entrée dans la vie quotidienne. Toutes les décisions d'aménagement sont prises au vu d'une étude d'impact, mise le plus souvent à la disposition du public. J'ai clôturé moi-même les troisièmes Assises de l'Environnement organisées à l'UNESCO il y a quelques mois. Elles ont réuni plus de 4000 personnes - savants, élus, techniciens, associations, fonctionnaires. Je puis donc vous assurer que l'écologie est bien vivante et qu'elle le restera.\

QUESTION.- L'amélioration du -cadre de vie engage l'Etat et les Français. Maintiendrez-vous les priorités de l'Etat ? Lesquelles ? Quelle part d'effort supplémentaire envisagez-vous de demander à l'Etat ? Aux Français ?

- LE PRESIDENT.- Les priorités de l'Etat - des logements de qualité ou améliorés, des villes plus accueillantes, des espaces naturels protégés et revitalisés - seront bien entendu maintenues.

L'évolution essentielle qui marquera ce domaine sera la substitution des programmes globaux coordonnés aux actions sectorielles actuelles.

- Il n'est plus possible d'agir isolément sur l'une des composantes du -cadre de vie sans se préoccuper des interactions sur les autres. C'est en ce sens, par exemple, que j'ai fait lancer des programmes coordonnés de développement et de protection pour la Loire et la Garonne. Je citerai également le Plan Vert, que j'ai présenté moi-même aux élus du Nord - Pas-de-Calais.

- Indépendamment de cette évolution, deux priorités me paraissent essentielles. En premier lieu, l'assainissement, qui conditionne à la fois le développement harmonieux des grandes villes et la protection des rivières et du littoral. Au-cours des dernières années, on a mis en service une à deux stations d'épuration par jour. Il faudra accroître encore ce rythme.

- En second lieu, la gestion des milieux protégés : de grands espaces sont protégés en montagne, ainsi que sur le littoral, pour sauvegarder le patrimoine de notre pays. Il faut que nous aidions les collectivités locales à les faire vivre.\